

Décision N° 708 /MINSEP/CAB du 04 AOÛT 2019, constatant la composition du Groupe de Travail sur l'Encadrement Technique des Sélections Nationales de Football.

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2007/06 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
- Vu** la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018, portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu** la loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018, portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun;
- Vu** la loi n° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
- Vu** le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement;
- Vu** le décret n° 2012 /436 du 1^{er} octobre 2012 portant Organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique;
- Vu** le décret n° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
- Vu** le décret n° 2014/384 du 26 Septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des équipes nationales;
- Vu** le décret n°2018/9387/CAB/PM du 30 novembre 2018, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des comités et groupes de travail interministériels et ministériels ;
- Vu** le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
- Vu** l'arrêté n° 025/CAB/PM du 05 février 2019, fixant le montant des indemnités de session versées lors des travaux des Comités et Groupe de travail Interministériel et Ministériel ;
- Vu** la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
- Vu** la convention MINSEP/FECAFOOT relative à la gestion des sélections nationales de football du 05 Février 2015 ;
- Vu** l'additif n° 001/2016 du 4 mai 2016 modifiant et complétant les articles 2, 5 et 9 de la convention MINSEP/FECAFOOT relative à la gestion des sélections nationales de football du 05 Février 2015 ;
- Vu** la décision n° 099/MINSEP/CAB du 5 août 2019 portant création, composition et organisation du Groupe de Travail sur l'Encadrement Technique des Sélections Nationales de Football ;
- Vu** la Correspondance N° B99/SG/PR du 17 juillet 2019, instruisant le Ministre des Sports et de l'Education Physique d'engager des procédures pour le recrutement d'un nouvel Entraîneur-Sélectionneur et le renouvellement du staff technique des Lions Indomptables,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Groupe de Travail sur l'Encadrement Technique des Sélections Nationales de Football, ci-après dénommé le « **Groupe de travail** », est composé ainsi qu'il suit :

PRESIDENT : M. DISSAKE MBARGA Michel, Inspecteur Général des Services/MINSEP.

MEMBRES :

- **M. SANGO Léon Godlife**, Directeur du Développement du Sport de Haut Niveau/MINSEP ;
- **M. BANLOCK Benjamin Didier**, Secrétaire Général de la Fédération Camerounaise de Football ;
- **M. MOKWE Edward MISSIME**, Magistrat, Directeur Général de l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP) ;
- **M. EBAL MINYE Edmond**, Docteur en Physiologie, Directeur de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- **M. BIKANDA Pierre Jonathan**, Professeur, Expert en Management des Ressources Humaines, Directeur de la formation à l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) ;
- **M. AMA Pierre**, Docteur en Physiologie, Expert des questions sportives, enseignant-chercheur, Entraîneur de Haut Niveau ;
- **M. AMOA Jean-Marie**, Expert du Football, Instructeur FIFA des Entraîneurs de football.

RAPPORTEURS :

- **M. NGANA Emery**, Chef de la Cellule de Suivi du MINSEP ;
- **M. NOAH Joseph Serge**, Directeur Technique National/FECAFOOT.

SECRETARIAT TECHNIQUE :

- **M. MALICK EVELE**, Cadre à l'Inspection Générale.
- **Mme Odilia CHIN AGHA**, Cadre FECAFOOT.
- **M. LOBE KELLER Didier**, Chef de Service des Relations Sportives Internationales.
- **Mme AÏCHATOU BAKO MAMA**, Cadre à la Direction du Développement du Sport de Haut Niveau.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliation : - M .E.SGIPR (ATCR) ;
- SGIPM.

Copies:- CF/MINFSEP ;
- PGTIMINFI ;
- Intéressés ;
- Archives ;
- Chrono.

**LE MINISTRE DES SPORTS ET
DE L'EDUCATION PHYSIQUE**



[Signature]

PT. Nardisse MOUELLE RONBI